

LE PARDON DE DIEU : UN TRESOR AUX MULTIPLES FACETTES

LES CELEBRATIONS PENITENTIELLES COMMUNAUTAIRES : A MAINTENIR ET COMPLETER

Que voilà l'un des belles redécouvertes depuis le Concile Vatican II : c'est en tant que peuple de l'Alliance qu'une assemblée se reconnaît pécheresse devant Dieu et demande son pardon ! A l'heure de la mondialisation et du « village planétaire », les membres de l'Eglise sont appelés à vivre toujours davantage la solidarité entre eux, à la fois dans la prise de conscience du péché comme dans la prière et le soutien mutuel : les fautes personnelles blessent le Corps entier de la famille ecclésiale, car le contre-témoignage de chaque chrétien porte atteinte à la crédibilité de toute l'Eglise face à l'opinion publique ; les structures injustes aux niveaux social, économique ou politique affectent l'ensemble de l'humanité et laissent le monde dans un état pire que ce qu'il devrait être ; inversement, la supplication instante des uns rejaillit sur le reste du peuple de Dieu par le mystère de la communion des saints ; les démarches communes permettent aux plus faibles de se sentir entourés et épaulés et de sortir de leur isolement.

Il n'est donc pas question, à travers le présent Décret qui abolit l'absolution collective sauf en danger de mort, de supprimer les célébrations pénitentielles communautaires, telles qu'elles se vivent notamment aux temps forts de l'année liturgique (Avent, Carême, Toussaint...). Elles se terminent par l'invocation du pardon de Dieu sous forme « de précatrice » - de « demande suppliante » -, comme au début de l'Eucharistie (« Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde... »). Elles ont une réelle valeur en elles-mêmes - quoique n'offrant pas le sacrement de pénitence en tant que tel. Il vaut ainsi la peine de les maintenir et de les développer, tout en donnant la possibilité de recevoir l'absolution individuelle avec aveu personnel des fautes. A noter que le Décret des évêques suisses porte sur l'avenir et que par conséquent il ne remet pas en cause la validité des absolutions collectives précédemment octroyées. Que les fidèles et les agents pastoraux soient donc parfaitement rassurés à ce propos !

LA RENCONTRE PERSONNELLE : DANS LA PERSPECTIVE DE LA « PASTORALE D'ENGENDREMENT »

La dimension communautaire de la réconciliation ne s'oppose pas à la démarche personnelle, ce sont deux facettes complémentaires et indissociables du trésor de la miséricorde divine, comme les deux côtés d'une seule et même pièce.

C'est à travers des rencontres interpersonnelles d'une profondeur insondable (Zachée, le paralytique, la prostituée, la femme adultère...) que Jésus restaure la dignité foncière de ses interlocuteurs en les libérant de leurs péchés et en les comblant de la tendresse du Père. La « pastorale d'engendrement » à laquelle conduit la « proposition de la foi et de l'Evangile », telle que diverses conférences épiscopales l'ont recommandée ces dernières années à travers le monde (en France, en Belgique, au Canada, en Italie, en Allemagne...), consiste précisément à offrir à chaque être humain les conditions de possibilité d'une rencontre avec le Christ et d'une expérience de l'Esprit qui lui permette de (re)naître à son identité humaine et spirituelle.

A cet égard, la rencontre interpersonnelle vécue dans le cadre du sacrement du pardon donné dans sa forme individuelle peut s'avérer d'un très grand profit. Tous les

psychologues soulignent le bienfait du dire, lorsqu'un blocage est advenu sur le chemin de vie de quelqu'un, et la Tradition de l'Église attribue une valeur inestimable à l'aveu des fautes devant Dieu, comme condition préliminaire pour s'ouvrir au pardon sacramentel. Avouer sa faute, c'est comme « cracher le morceau » qui nous est resté en travers de la gorge, avant de s'entendre dire de la part du prêtre ordonné, qui représente le Christ, « Tes péchés sont pardonnés ». Notre structure anthropologique est ainsi faite que nous avons besoin de dire ce qui est enfoui au fond de nous pour en être libérés et de nous entendre dire la parole qui nous restitue à notre identité d'homme et de femme.

Les enfants le savent bien : tant qu'ils n'ont pas « confessé » à leurs parents leurs fautes et qu'ils n'ont pas entendu de la bouche de leur père ou de leur mère « Je te pardonne, je te prends sur mon cœur », ils sont mal à l'aise. Nous faisons tous l'expérience de démarches libératrices où aveu et pardon reçu rétablissent la relation. Au contraire, c'est le non-dit qui ronge tant de couples, de familles ou de groupes.

Or tout ce que vivent ses enfants concerne le Père céleste. Blessé un frère, c'est toucher le cœur de Dieu. Le dialogue sacramentel de la « confession » apparaît souvent comme le seul lieu où nous puissions dire notre faute et accueillir la grâce du pardon de la part du Seigneur, à travers les paroles et les gestes du prêtre, ce qu'aucun thérapeute ne peut nous octroyer.

LA CONFESSION INDIVIDUELLE : UN PROCESSUS DE GUERISON

De plus, il est frappant de constater que le pardon est très « tendance ». Un hebdomadaire grand public de fin décembre 2008 consacrait son dossier principal aux 7 étapes de la réconciliation, à partir des ouvrages du prêtre et psychologue canadien Jean MONBOURQUETTE *Comment pardonner* (Bayard, Paris, 2006). Les parcours de guérison intérieure et d'évangélisation des profondeurs ont le vent en poupe, car ils correspondent aux attentes de beaucoup de nos contemporains.

Confesser l'amour du Père pour confesser ensuite devant lui notre péché, et recevoir dans le face à face d'un échange interpersonnel la grâce du sacrement de la bouche même du Christ, par le biais de son ministre ordonné, nous inscrit dans un processus de guérison intérieure qui panse nos blessures et nous engendre à notre statut d'être nouveau devant Dieu.

Cela peut se vivre dans le contexte d'un accompagnement spirituel suivi, au sein duquel le pardon accueilli et donné, s'il est bien vécu dans toutes ses étapes, occupe une place centrale : reconnaissance de la faute commise qui conduit à une impasse, désir de changement et volonté de conversion qui se traduisent par un repentir authentique, démarche pénitentielle qui s'impose comme une nécessité intérieure, demande de pardon et aveu qui soulagent, absolution individuelle qui rend palpable la grâce de la miséricorde, gestes concrets qui réconcilient avec Dieu, les frères et sœurs et le monde...

L'ABSOLUTION INDIVIDUELLE : CHACUN(E) PAR SON NOM

D'un certain point de vue, il est curieux qu'à notre époque où l'individualisme et l'autonomie sont si exacerbés et légitimement revendiqués, une démarche de type individuel comme la confession soit aussi mal perçue.

Dieu ne nous considère pas en troupeau indistinct, il nous connaît personnellement par notre nom, depuis notre conception et notre baptême. Sa grâce nous précède, elle suscite

notre liberté intérieure et sollicite notre responsabilité individuelle. La rencontre avec le confesseur nous incite à mener une réflexion critique sur l'orientation de notre vie, à affronter notre fragilité en nous confrontant courageusement à notre péché. Elle nous pousse à nommer notre faute, en lui faisant par là même perdre sa force de destruction. Elle nous implique profondément et nous conduit à assumer nos responsabilités d'êtres libres face à Dieu et face aux autres.

Puisqu'elle se vit dans un dialogue avec un frère dans la foi, elle nous sort de notre solitude et nous ouvre au salut dont le prêtre est le témoin ecclésial. L'unicité de la rencontre permet la prise en compte de chaque situation particulière, ce que ne réalise pas la célébration pénitentielle communautaire. Et la parole individuelle de réconciliation manifeste de manière privilégiée la tendresse bienveillante et l'affection compatissante du Seigneur à l'égard de chacun(e). Elle rétablit la dignité baptismale dans sa splendeur originelle et donne à chaque pénitent(e) la force d'un nouveau départ. Ainsi fait-elle véritablement œuvre de (re)création et rend-elle particulièrement concrète la grâce du pardon.

Pourquoi se priver d'un tel cadeau qui unifie l'être, cœur, âme, esprit et corps ? Pourquoi mourir de soif à côté de la fontaine d'eau vive ? Pourquoi refuser le don pascal de la remise des péchés que le Christ a confiée à ses Apôtres (Jn 20,22-23) ?

LE SACREMENT DE LA RECONCILIATION : QUELQUES SUGGESTIONS PRATIQUES

La suppression de l'absolution collective, telle que la souhaite la Conférence des évêques suisses, en communion avec la pratique de l'immense majorité des diocèses catholiques de l'Église universelle, va sans doute causer des déceptions et soulever des interrogations. Elle peut néanmoins susciter une créativité renouvelée pour vivre les différentes manières de nous ouvrir au trésor de la miséricorde divine.

□ Comme cela a continué de se pratiquer dans les diocèses de Sion et Lugano, dans le territoire abbatial de Saint-Maurice et ailleurs, il est souhaitable d'offrir au maximum de personnes, à tous ceux qui le désirent (et qui notamment sont conscients de fautes graves qu'ils ont commises) la possibilité de se confesser et de recevoir l'absolution individuelle en prolongement de la célébration pénitentielle communautaire. Cela implique la présence de plusieurs prêtres de l'unité pastorale, du secteur ou de la région, lesquels peuvent profiter de cette occasion pour vivre entre eux un moment de partage fraternel. Le temps d'attente des pénitents peut être soutenu par de la musique, des textes méditatifs, la projection d'un montage spirituel, un moment d'adoration eucharistique... et la démarche personnelle de chacun peut s'achever par un beau geste symbolique (allumer une bougie, se marquer avec l'eau baptismale par un long et lent signe de croix, déposer une prière dans une urne devant le tabernacle...).

□ Il vaut la peine, en plus des rencontres individuelles sur rendez-vous, de proposer des temps réguliers où les membres de nos communautés peuvent recevoir l'absolution sacramentelle : une heure avant les messes dominicales, une période durant le samedi ou le dimanche (temps « espace-rencontre »), pendant une après-midi d'adoration, les prêtres se relayant pour assurer de telles permanences...

□ Le contexte dans lequel sont accueillis les pénitents mérite d'être particulièrement soigné : pluralité de lieux offerts, cadre agréable avec des fleurs, du parfum, des bougies, un crucifix, une icône, une parole biblique remise...

□ Plus les expériences vécues par les fidèles sont probantes, plus ils ont envie de revenir au sacrement. D'où l'importance de donner aux enfants une initiation de qualité à leur « premier pardon » vécu comme une fête, de fournir ensuite régulièrement l'occasion aux petits, aux adolescents et aux jeunes de recevoir le sacrement, à différentes étapes de leur formation à la vie de foi (pour la préparation à la première eucharistie, à la profession de foi, à la confirmation, lors de pèlerinages, camps, journées, week-ends, festivals, au terme d'une veillée, d'une marche, d'une procession aux flambeaux...).

□ La rencontre sacramentelle à deux mérite d'être vécue comme une véritable célébration liturgique. La qualité et la beauté de cette célébration, même brève (lecture de la Parole de Dieu, écoute active, partage en vérité, geste de l'imposition des mains accompagnant la parole d'absolution...), revêt évidemment une importance décisive pour éveiller le désir des fidèles à revenir boire à cette source.

□ Les monastères, maisons de retraites, lieux de pèlerinages, hospices de montagne, aumôneries (d'établissements scolaires, de communautés linguistiques étrangères, d'hôpitaux, de maisons pour personnes handicapées, de prisons...), peuvent offrir des moments hebdomadaires ou mensuels dont les fidèles prennent rapidement l'habitude de profiter.

□ Des prédications dominicales, des cycles de conférences, des journées « transgénérationnelles » sur la réconciliation, des catéchèses pour tout âge, des ré-initiations à l'occasion des autres sacrements (eucharistie, confirmation, mariage, onction des malades), des rappels lors des annonces ou dans les feuilles paroissiales... peuvent donner envie aux membres des assemblées de (re)trouver le chemin de la confession individuelle.

Il s'agit d'avoir goût pour donner goût. Mentionnons à ce propos le récent ouvrage du curé-doyen de Romont, Pascal DESTHIEUX, *La confession. Enfin je comprends mieux* (St-Augustin, St-Maurice, 2008), qui s'inscrit parfaitement dans la perspective du présent article et du Décret de nos évêques.

Abbé François-Xavier Amherdt
Professeur de théologie pastorale à l'Université de Fribourg